

L1 définitions fondamentales

Par MelodyDsg, le 24/10/2018 à 10:35

Bonjour, étant étudiante en L1 et ayant un premier test à la rentrée en droit privé et droit constitutionnel, j'aimerais savoir quelles sont les définitions fondamentales à savoir. J'ai déjà établit une liste de ce que je devrais savoir mais j'ai peur de ne pas tout prendre en compte etc.

Je ne demande pas "quelles seront les définitions du test" mais afin de mieux me préparer, j'aimerais savoir sur quelles parties me concentrer plus que sur les autres.

En privé j'ai déjà fait le droit privé (titre 1), les sources du droit objectif (titre 2). En constitutionnel: l'Etat (souveraineté) puis la Constitution.

Par Skarka, le 24/10/2018 à 10:59

Salut!

En droit constitutionnel, j'ai abordé les mêmes thèmes que toi et voici les mots que j'ai défini pour mes révisions :

État. État-Nation, Théorie contractuelle de l'État, théorie marxiste, théorie sociologique, théorie institutionnelle, conceptions objective et subjective de la nation, souverainetés populaires et nationales, souveraineté interne et externe, démocratie directe, régime représentatif, régime semi-représentatif, référendum, mandat impératif, bloc de constitutionnalité, Constitution, pouvoir constituant originaire et dérivé, hiérarchie des normes, justice constitutionnelle, État de droit, contrôle de constitutionnalité, Cour suprême et Cour Constitutionnelle.

Voilà pour ma part, je sais que nous n'avons pas eu le même cours mais je pense que ces mots sont importants et qu'il faut connaître leur définition.

Par MelodyDsg, le 24/10/2018 à 14:00

D'accord merci beaucoup :)

Par Va2500, le 26/02/2019 à 16:50

Bonjour,

J'ai une interrogation sur la souveraineté que je n'arrive pas à saisir :

- La constitution dispose que la souveraineté nationaleappartient au peuple français : mais pourquoi est-elle nationale si elle appartient au peuple ? Quelqu'un pourrait-il m'éclairer ?

Merci d'avance,